

MATIÈRE ACTIVE CONCENTRÉE 50PPM


Nom du produit : GEL RONGEURS BRF

Type de produit : TP 14-Rodenticide

Formulation : Appât rodenticide sous forme de gel, prêt à l'emploi

1 coup de pistolet= 10g
N° A.M.M.: FR-2018-0004

Composition : 50 mg/kg de Brodifacoum (n° CAS 56073-10-0)

Contre	SUPPORT	RÉFÉRENCE	GENCODE	Conditionnement	Groupage	Palette
Rats Souris	GEL en cartouche	TFAFR048.RR	8005831068559	cartouche de 300g	18 cartouches	70 cartons

PRODUIT RÉSERVÉ À USAGE PROFESSIONNEL

Appât rodenticide (TP14) prêt à l'emploi sous forme de gel contre les souris domestiques, les rats bruns et les rats noirs
USAGE PROFESSIONNEL UNIQUEMENT

PROPRIÉTÉS - GEL RONGEURS BRF est un appât rodenticide prêt à l'emploi sous forme de gel conditionné en tube de 300g, pour le contrôle des souris domestiques et des rats – rat brun et rat noir. Le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte.

GEL RONGEURS BRF est à base de brodifacoum, puissante substance active anticoagulante de deuxième génération à prise unique. Le mode d'action de la substance active permet de ne pas éveiller la méfiance des autres rongeurs de la colonie, qui continuent à consommer le produit.

GEL RONGEURS BRF contient un mélange de composants d'origine alimentaire, appétant pour les espèces cibles mentionnées ci-dessus. Cette formulation a été étudiée pour optimiser son utilisation sous une large gamme de températures, car elle conserve ses caractéristiques physiques et chimiques une fois le produit appliqué. Grâce à ces caractéristiques, le gel est indiqué pour être utilisé à l'intérieur et autour des bâtiments, dans les environnements civils, industriels et ruraux. En particulier, dans les zones rurales et zootechniques, il est recommandé de placer les points d'appât dans des zones surélevées, sur les lieux de passage fréquentés par les rongeurs. GEL RONGEURS BRF contient un agent amersant (*Benzoate de dénatonium*) pour aider à prévenir la consommation par l'homme.



INSTRUCTIONS D'EMPLOI - Catégorie d'utilisateurs : Professionnels
Méthode d'application : Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés ou dans des points d'appâts couverts et protégés.

Insérer le tube à l'intérieur du pistolet à calfeutrer. Coupez un trou dans la pointe conique du tube et insérez la buse. Coupez la buse au-dessus du filetage en veillant à ne pas l'endommager, ensuite distribuez le produit. Une fois terminé, visser le capuchon de protection et desserrer la pression du pistolet à calfeutrer afin d'éviter la perte du produit. Conserver le tube à l'envers. Conserver à l'abri de la chaleur.

Dose et fréquence d'application : Contre les souris domestique (*Mus musculus*)

- Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments :

- Faible infestation : 50 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

- Forte infestation : 50 grammes de produit par point d'appât espacés de 2 mètres

Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

Contre les rats (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) - Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments :

- Faible infestation : 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres

- Forte infestation : 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

Les postes d'appâtage doivent être inspectés 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple,

des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile. Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle. Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcs, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.). Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (voir les indications mentionnées dans la présente étiquette).

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts. L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.

Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers. Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât. Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous avez affaire à des rongeurs résistants : dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative. Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN 374, cat. III).

Ne pas détériorer les tubes contenant l'appât. Utiliser une spatule pour nettoyer l'équipement en évitant tout contact avec les résidus d'appât. Nettoyez la spatule avec une lingette et éliminez-la conformément à la réglementation locale.

Pour l'utilisation à l'extérieur autour des bâtiments : Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

MESURES DE GESTION DE RISQUE - Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation. Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation. Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement. Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs. Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active. Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant. Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage. Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

Pour l'utilisation à l'extérieur autour des bâtiments : Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

INSTRUCTIONS DE PREMIERS SOINS ET MESURES D'URGENCE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT - Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des

saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées. En cas :

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

En cas d'incident, contacter un centre antipoison. N° ORFLA : 01 45 42 59 59. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : « Ne pas déplacer ni ouvrir; contient un rodenticide; GEL RONGEURS BRF, N° AMM: FR-2018-0004; substance active: Brodifacoum; en cas d'incident, contacter un centre antipoison. N° ORFLA 01 45 42 59 59 ». Dangereux pour la faune.

Pour l'utilisation à l'intérieur : Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

Pour l'utilisation à l'extérieur autour des bâtiments : Ne pas utiliser le produit près de plans d'eau (e.g. rivières, étangs, cours d'eau, digues, canaux d'irrigation).

INSTRUCTIONS POUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE SON EMBALLAGE : Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. **CONDITIONS DE STOCKAGE** : Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage. Protéger du gel. Ne pas stocker à plus de 35°C. Durée de conservation : 24 mois à compter de sa date de fabrication. **AUTRES INFORMATIONS** : En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer. Ce produit contient un agent amersant et un colorant.

Contient : 4,5% m/m de Dioxyde de silicium amorphe synthétique (nano) CAS N° 7631-86-9)

Classement : DANGER



GEL RONGEURS BRF
Contient 0,005% m/m de Brodifacoum

(N° CAS 56073-10-0)

UFI : S800-F0JK-600Y-NCFY

Peut nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. Garder sous clé. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

N° AMM : FR-2018-0004 - Détenteur de l'AMM/Fournisseur: ZAPI S.p.A. via Terza Strada 12 - 35026 Conselve (PD) Italie. Tél. +39 049 9597737. www.zapipa.com, info@zapipa.com
RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS

TP 14. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Respectez les précautions d'emploi.